



Patte Alain
rue Georges Simpson 72
1083 BRUXELLES

TARIF 06 EN VIGUEUR A PARTIR DU 15 janvier 2026
BLEU HELIUM TVA BE0 542 210 006

06

BON DE COMMANDE JEUX GEANTS EN BOIS + AIR HOCKEY & DOUBLE BASKET

BABYLONE (N°003) – DOMINOS (017) – MOLKKY (047) - Jeux de QUILLES 30cm de haut (019) € 12,00 - 1 JOUR- € 8,00 par journée supplémentaire.

Jeux de QUILLES rubanées 24cm de haut (018)

€ 8,00 - 1 JOUR € 6,00 par journée supplémentaire.

LA CIBLE (flèches) (035) - BARIK (N°001) – GRANITO (N°002) – ABALONE (N°015) – PENTAGO ARENA (N°016)

€ 25,00 - 1 JOUR - € 15,00 par journée supplémentaire.

FIRE BALL + Balle de ping pong € 0,30 pièce (022) - DOUBLE ELECTRO (021) - SPEED ROLL MAXI (N°005) – EQUIBIL (N°006) - TWISTO (N°004) – PUSH ROLL MAXI (N°007) – KARIC (N°008) - MALLETTE BOWLING (N°009) – JACANE (N°010) – KEO(N°011) – LA MEULE (N°020) –

GALAXY BALL (029) – HORSE SHOES “LANCER DU FER A CHEVAL” (039) -

La Tour Infernale (040) – **Big Foot 1 paire** n° 024 utilisation sur gazon exclusivement !

€ 40,00 - 1 JOUR - € 25,00 par journée supplémentaire.

Jeu des PIRATES (048) -Jeu de la MAILLOCHE enfant « Jeu du marteau, jeu de force » (026) – Théâtre de marionnettes (N°014)

CHAMBOULE TOUT (027)

€ 100,00 pièce 1 JOUR - € 75,00 par journée supplémentaire.

Pour toute commande de 10 jeux minimum une remise de 20% vous sera octroyée - Cette offre ne concerne pas le AIR HOCKEY et le DOUBLE BASKET
ONO TO ONE voir ci-dessous !

AIR HOCKEY 160 (N°037) / BOBBY L'EPONGE DUO (043) / Double Basket ONE TO ONE (028)

€ 170,00 - 1 JOUR - € 120,00 par journée supplémentaire.

Big Foot n° 025 par 5 paires utilisation sur gazon exclusivement ! € 200,00 5 paires 1 JOUR - € 150,00 par journée supplémentaire.

Les différents prix ci-dessus s'entendent à la pièce.

NOM : Prénom : Tel./GSM :

ATTENTION !! Nous avons besoin d'un numéro en service c'est-à-dire joignable y compris LE JOUR DE LA LOCATION !!!

ADRESSE (de facturation s'il y a lieu) :

.....N° de TVA :

e-mail :

DATE DE L'EVENEMENT : NOMBRE DE JOUR(S) :

ACOMPTE :VERSE LE :

ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON :

N° & Nom(s) de(s) jeu(x) réservé(s) :

Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 2 F)

Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !

Veuillez-nous retourner le double de la présente, dûment complété et signé, au plus vite, faute de quoi nous ne pouvons plus garantir la date demandée. Aucune commande ne sera enregistrée avant que l'acompte ne soit versé au compte avec en communication :

JEUX GEANTS + la date de l'événement.

Contrat de location : voir page 2 F. Vous pouvez nous joindre par TEL ou GSM 7 jours sur 7 de 9h30' à 22h00' ou bien par fax ou par email 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations aux numéros ci-dessous.

TEL : 02/427.88.67 – GSM 0475/689.264

ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB

Site web : www.bleuhelium.be - e-mail : bleuhelium@outlook.com

CONTRAT DE LOCATION JEUX GEANTS EN BOIS + AIR HOCKEY

Transport, livraison, stationnement: JEUX EN BOIS forfait non livrés : En ce qui concerne le transport assuré par le client, l'attraction doit nous être rapportée le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard. Le client qui assure le transport devra se présenter avec une copie de sa carte d'identité. En cas de livraison par nos soins, Livraison dans Bruxelles et 19 communes forfait € 30,00. Livraison dans un rayon de 50 km au départ de la rue Georges Simpson n°72 pour la somme de € 50,00. Pour les livraisons en dehors de la zone des 50 km précitée les frais de livraison seront calculés via Google Maps au cas par cas sur base de l'adresse fournie par le client. Le client s'engage à prévoir, pour la livraison et la reprise, un emplacement accessible et autorisé, suffisant pour le véhicule et, si nécessaire, avec l'espace nécessaire pour les manœuvres. À titre indicatif, prévoir un espace équivalent à **2 à 3 voitures en ligne**. En l'absence de solution de stationnement adéquate, les frais liés à la gêne occasionnée ou aux restrictions éventuelles pourront être refacturés au client.

Assurance :

L'assurance du locataire doit couvrir les dégâts éventuels qu'il occasionnerait à l'attraction louée, et ce, à concurrence de la valeur catalogue de celle-ci. Entendez par valeur catalogue, le prix usine (door-to-door) au moment de la transaction d'achat d'équipements de remplacement équivalents. (Le modèle des attractions détruites n'étant plus disponibles d'une année à l'autre, ce sera donc le modèle le plus proche du modèle détruit qui sera retenu). Le locataire assurera donc, auprès de sa compagnie d'assurance, les termes du présent contrat et en assumera l'exécution. Il ne pourra en aucun cas faire valoir une quelconque vétusté, une attraction amortie étant bien plus rentable qu'une structure neuve !!! In fine, il s'engage lui et/ou sa compagnie d'assurance en signant ce contrat à payer la ou les somme(s) réclamée(s) par l'usine pour le remplacement des équipements détruits. En résumé le locataire assumera le pourcentage financier non pris en charge par sa compagnie d'assurance. Même en présence du loueur, le locataire reste responsable des éventuels débordements (dégâts occasionnés lors de l'organisation de son événement). Les pièces et accessoires des jeux devront nous être restitués en fin de location. Les pièces manquantes seront facturées.

Electricité :

La fourniture d'une prise ou rallonge électrique protégée de 220 V (+ différentiel) et d'une rallonge électrique 2 conducteurs + terre d'une longueur suffisante est à charge du client. Le wattage des différentes attractions est repris sur le bon de commande de chaque contrat (page 1)

Accès :

L'endroit où la / les attraction(s) sera/seront mise(s) en place doit être parfaitement accessible. Dans le cas contraire, une aide de 1 à 2 personne(s) (suivant difficulté) doit être prévue lors de la livraison et de l'enlèvement. Exposition à la pluie interdite !

Surveillance :

Le locataire exploitera la / les attraction(s) en bon père de famille. Il s'engage à affecter en permanence et à ses frais, un préposé à la surveillance de la / les attraction(s) choisie(s). Au cas où celle-ci serait assumée par le loueur, un montant forfaitaire de € 300,00 par surveillant et par jour de 8 heures maximum sera porté en compte plus € 50,00 par heure supplémentaire. Le locataire devra prévoir une pause repas (repas fourni par le locataire) de 30 min. et des boissons non alcoolisées en suffisance pour la ou les personnes affectées à la surveillance. Durant ce laps de temps, c'est lui-même ou un tiers de son choix qui assumera la surveillance. Le tabac et les enfants ne font pas bon ménage ! Il est donc recommandé d'interdire de fumer auprès des enfants... Y compris les parents !!!

A INTERDIRE :

- Ne jamais poser de verres ou tout autre objet sur les JEUX GEANTS y compris les jeux fermés d'un plexi.
- Ne jamais laisser les JEUX GEANTS sans surveillance.
- Les JEUX GEANTS seront rentrés immédiatement à l'intérieur et / ou protégés en cas d'intempéries (fragilité bois ! – 220 v !).
- Ne jamais frotter les JEUX GEANTS en bois avec autre chose qu'une véritable peau de chamois essorée à l'eau claire. En aucun cas vous ne frotterez les plexis à sec : dégâts (cfr paragraphe Assurance). Aucun liquide ne pourra être posé sur le jeu Air Hockey et en aucun cas il ne pourra être exposé à la pluie !!! Dégâts électriques + DANGER D'ELECTROCUTION !!!

Annulation :

Celle-ci doit nous être notifiée au plus tard – 96 HEURES – avant la date de la location. Si le délai d'annulation de 96 heures n'est pas respecté, 50 % du montant de la location sera dû par le client à titre d'indemnité de rupture de contrat. En cas de forte pluie nous accepterons les annulations tardives sans aucun frais.

Acompte :

Celui-ci sera égal à 50 % du montant de la location et sera versé sur notre compte au moment de la commande ; avec en communication : Location Jeux Géants + le ou les nom(s) et n° des jeux retenus et la date de l'événement. Aucune commande ne sera enregistrée si les documents ne sont pas en notre possession dûment signés en page 1 et en page 2 précédés de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » et avant que l'acompte ne soit versé sur notre compte. Sauf accord écrit de notre part.

Paiement :

Le solde se fera impérativement au comptant, à la livraison ou sur facture avant l'événement. En cas d'absence du locataire « responsable », celui-ci aura prévu une tierce personne pour effectuer le règlement et la réception du matériel. Dans le cas contraire, la livraison pourra être annulée !!!

ATTENTION REPRISSE :

La reprise des attractions ne pourra pas forcément se dérouler à l'heure souhaitée par le client ! Les raisons en sont multiples. Toujours est-il que le locataire devra assurer une permanence (surveillance, gardiennage des attractions louées) et ce jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Il est évident que BLEU HELIUM tâchera de respecter au plus près les horaires du locataire mais en pleine saison c'est souvent difficile voire impossible... Dans tous les cas, une information téléphonique sera donnée sur l'évolution géographique et horaire de BLEU HELIUM pour la reprise des attractions. Le client (locataire) restera responsable des biens loués jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Le locataire prendra donc ses dispositions en ce sens !!!

Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 1 F)

Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !

TEL : 02/427.88.67 – GSM 0475/689.264

ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB

Site web : www.bleuhelium.be - e-mail : bleuhelium@outlook.com